Image not found or type unknown

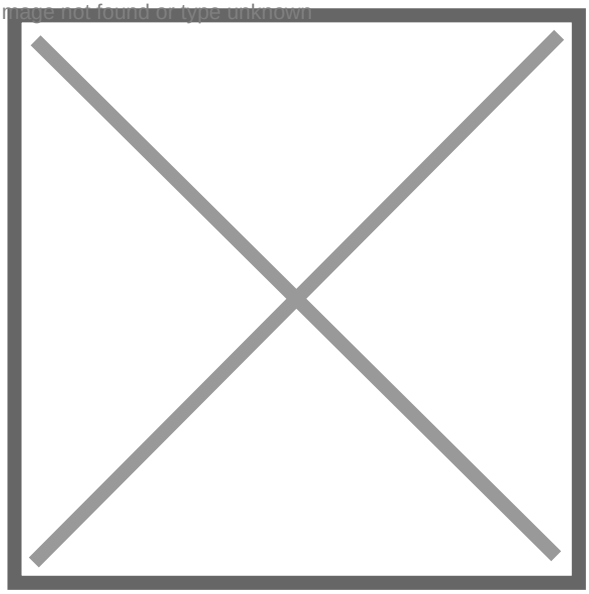

Sucession pour un seul enfant sur quatre

Par **acorsica**, le **14/11/2010** à **20:22**

Bonjour,

etant donné que mes 3 premiers enfants ont rompu tout contact avec moi, je voudrais savoir s'il est possible de faire une donation de tout mes biens seulement à la quatrieme? merci de votre reponse

Par **ravenhs**, le **15/11/2010** à **00:00**

Bonsoir,

Il n'est pas possible de déshériter ses enfants, sauf cas très marginaux (indignité notamment).

Pour faire simple, vos biens, à l'égard de vos enfants (héritiers réservataires), se compose de deux masses : la quotité disponible et la réserve héréditaire.

La quotité disponible vous en disposez comme vous le souhaitez : vous pouvez tout filer à un seul de vos enfants.

La réserve héréditaire est obligatoirement partagée de manière égalitaire entre tous vos enfants.

De mémoire, 4 enfants ça doit être 1/4 de vos biens pour la quotité disponible et 3/4 pour la réserve héréditaire (pour le quantum de répartition c'est à vérifier).

Le mieux est de faire un testament pour léguer votre quotité disponible.

Pour le testament, vous n'êtes pas obligé de passer devant notaire mais si vous passez devant lui, ça évite bcp de complications lors du décès.

Prenez rendez-vous avec avec un notaire.

Bon courage.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **00:23**

Il y a aussi des solutions d'assurance, de SCI avec clause de tontine, d'usufruit etc.
On ne peut pas tout en pouvant jusqu'à un certain point

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés